



CONSEIL COMMUNAL

PROCES - VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
Du 28 octobre 2020

sous la présidence de Jean-Louis Philippin

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 29 juin 2020
3. Communications du bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Arrêté d'imposition 2021 – préavis N° 06/2020
6. Demande de crédit de CHF 591'000.- destiné à financer la sécurisation du carrefour rue du Village RC2-B-P / chemin des Ouches / route de Veytay avec réfection du parking communal et requalification de l'espace – préavis N° 04/2020
7. Demande d'un crédit de CHF 168'000.- destiné à financer les aménagements des anciens courts de tennis Au Sorbier – préavis N° 05/2020
8. Initiative SOS Communes – préavis N° 07/2020
9. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales
10. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : B. GAUD – B. GRASSET – A. HEPP – H. JOCHAUD-DU-PLESSIX – S. MIR – J.-L. RAY – R. SANSONETTI – J. TIDMARSH.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 29 juin 2020

Le procès-verbal est approuvé par 33 oui, 0 avis contraire, 3 abstentions

3. Communications du Bureau

Le PRESIDENT :

- Demande à ce que les interventions soient faites à haute et intelligible voix car l'enregistrement est difficile à cause de l'écho dans la salle.

- Rappelle le respect en sortant de la salle de la distanciation sociale et des gestes barrières au vu de la crise sanitaire
- Informe que la Municipalité a reçu 2 courriers de la part de la famille Coderey concernant le bruit à la gare et la circulation. Réponses leur ont été données par la Municipalité.

4. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC :

- Fait état de la gravité de la situation concernant la Covid 19 et informe l'assemblée que le dispositif d'aide mis en place au printemps sera reconduit pendant cette période difficile.
- Communique les dates des assemblées communales et des commissions qui ont été fixées comme suit pour l'année 2021 :
 - Pour le Conseil communal : Le 10 mars 2021 à 20h, le 28 avril 2021 à 20h, et le 23 juin 2021 à 18h30 (éventuellement suivi d'un repas si les circonstances le permettent). Le lieu des assemblées sera communiqué ultérieurement.
 - Pour les commissions : le 15 février 2021 à 20h, le 29 mars 2021 à 20h, le 7 juin à 20h.
 - Remercie la Municipalité de Tannay, pour la mise à disposition de leur salle communale.
- Concernant les élections communales (exécutif et législatif):
 - le dépôt des listes devra se faire entre le lundi 10 janvier et le 18 janvier 2021 à 12 h précises. Le 1^{er} tour des élections aura lieu le 7 mars 2021.
 - La population, plus particulièrement les jeunes, est incitée à se présenter sur les listes pour assurer la relève.
 - Informe que, compte-tenu de la situation particulière ainsi que des projets en cours tels que le port de Mies-Tannay, la Municipalité a décidé de se représenter dans son intégralité aux prochaines élections.
- Informe le conseil que la Municipalité a décidé de recourir contre la facture sociale, respectivement le décompte 2019 de la facture sociale que la Municipalité vient de recevoir. Cette décision a été prise en concertation avec d'autres communes en principe au moins 12, voir 13 communes. La décision devra être entérinée formellement par le Conseil, sur la base d'un préavis qui sera préparé et qui sera soumis lors de la prochaine assemblée. Le Syndic lit une partie d'un courrier envoyé au Professeur Grisel, consultant mandaté par Me Bovet, pressenti pour représenter les communes prétérîtées par les décisions en question.
- Le Syndic en sa qualité de Directeur du théâtre de Terre Sainte, signale que malgré tous les efforts entrepris pour maintenir une activité en toute sécurité, les autorités cantonales ont décidé de fermer les théâtres dès le jeudi 29 octobre 2020.
- Informe le Conseil, que Mme Yolaine Hernach, secrétaire municipale, a fait valoir ses droits à la retraite à fin février 2021 après 35 ans passés au service de la Commune. Pour lui succéder, la Municipalité a porté son choix sur Mme Cornélia Gallay (architecte, urbaniste, a fait partie de l'exécutif de la commune de Saint-Cergue et a occupé pendant deux ans le siège de Syndique), qui est présentée au Conseil en priorité et qui débutera ses fonctions le 1er novembre 2020.

G. DERIAZ :

- Revient sur la convention foncière (préavis N°3/2020) plus particulièrement sur les effets de l'amendement proposé par les commissions. Plusieurs précisions ont été apportées au projet telles que: l'expropriation liée au giratoire de Tannay, la cadastration de la Buvette, la mise à jour des parcelles suite à l'amendement, l'actualisation des servitudes, le montant des soultes que les communes de Mies et

Tannay doivent payer au canton, l'actualisation des servitudes et l'entretien des nouvelles parcelles.

- **Projet Rives du Lac :**
 - les mises à l'enquête public pour le plan d'affectation, pour la renaturation du Torry et le pavillon central, ont démarré le 16 octobre jusqu'au 16 novembre 2020 et pour le port intercommunal du 20 octobre au 20 novembre 2020. Les dossiers sont consultables au greffe des communes de Mies et Tannay.
 - Les dossiers ont été déposés dans les délais et les premiers retours sont positifs, notamment le WWF Vaud qui est favorable au projet et demande à être éventuellement consulté.
- Révision du PACO (ex PGA), les documents déposés à Lausanne début juillet 2020 ont reçu un avis préliminaire, peu explicite. Compte tenu de la réponse reçue, le sentiment est très dubitatif quant à l'acceptation de la stratégie adoptée après consultation des commissions et des propriétaires.
- **Présentation de la Région de Nyon :**
 - Existe depuis 16 ans, 44 communes en font partie
 - Beaucoup de projets ont été réalisés et une quantité importante de fonds ont été levés
 - Joue un rôle de représentation dans l'agglomération du Grand Genève. Quelques ajustements en termes de gouvernance et communication restent à faire.
 - Bilan intéressant au niveau des transports publics les négociations avec les CFF se font par la Région de Nyon car le pouvoir est plus grand.
 - Extension du réseau de cycles en libre-service, Mies a maintenant une station devant la gare pour faciliter la mobilité douce.
 - La grande majorité des communes membres ont accepté le DISREN.
- Concernant la 2ème vague de Covid-19, la Municipalité a décidé de reconduire le dispositif d'assistance mis en place avec l'aide de l'association The Meal-Mies. Mme Isabelle Meylan a déjà été contactée et a donné son accord. Un appel est lancé pour recruter des bénévoles pour aider l'association.

S. MASCALI :

- Présentera plus tard le point 5 sur le l'arrêté d'imposition 2021.

C. HILFIKER :

- **Statistiques des déchets :** un tableau (annexé au procès-verbal) est présenté qui démontre l'évolution des quantités de déchets récoltées ces 10 dernières années. La catégorie la plus problématique est celle des déchets encombrants pour lesquels on est nettement en-dessus de la moyenne cantonale et de celle du périmètre exprimée en kilos par habitant : env. 32 à 35 kg/habitant au lieu de 25 à 27 kg/habitant pour le périmètre SADEC, soit entre 120% et 140% de la moyenne du périmètre.

S. EMERY :

- Les festivités telles que la sortie des aînés, le Noël des aînés, des enfants et la verrée de l'Avent avec les associations sont annulées, compte tenu de la situation sanitaire.
- La ludothèque de l'ASCOT aux Rojalets dispose aussi de jeux pour adultes.
- L'AJET annonce une augmentation cette année de la capacité de 4 UAPE existantes (dont 12 places supplémentaires à Mies), dans les mêmes locaux ce qui porte le nombre à 72 places.
- A beaucoup travaillé ces derniers mois sur le projet de rapprochement entre les 2 associations ASCOT et AJET. Est dans l'attente d'un accord de toutes les municipalités pour le 4 novembre 2020.
Le 10 novembre 2020, une présentation sera faite à Tannay à toutes les commissions consultatives pour parler du projet et des nouveaux statuts. Un préavis sera soumis en mars 2021 si possible.

- L'ARSCO a défini un nouveau logo ainsi qu'un nouveau site.
- Projet Piscine/Patinoire : une audience a eu lieu sur place le 24 septembre 2020. La gêne sonore est surtout occasionnée par le football (80%). Une impression favorable se dégage en notre faveur.
Le 13 novembre 2020, les déterminations finales devront être déposées sans prolongement possible. Un jugement avant Noël est espéré, ensuite 30 jours de recours au TF, sans beaucoup d'arguments pour les opposants. On est à bout touchant.

5. Arrêté d'imposition 2021 - préavis N° 06/2020

S. MASCALI:

- Commente le préavis et explique pourquoi la recommandation de la Municipalité est de maintenir le taux inchangé.

Le Président demande la lecture du rapport :

F. MARCHAL (Commission des Finances) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 06/2020.

Le PRESIDENT procède au vote :

- d'accepter de maintenir le taux à 52cts pour 2021 et de laisser inchangé l'ensemble des autres taux par rapport à l'arrêté d'imposition 2020.

L'objet est accepté par 36 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

6. Demande de crédit de CHF 591'000.- destiné à financer la sécurisation du carrefour rue du Village RC2-B-P / chemin des Ouches / route de Veytay avec réfection du parking communal et requalification de l'espace - préavis N° 04/2020

C. HILFIKER commente le préavis et fait état de l'avenant fait par la Commission des Travaux pour donner suite à une proposition de Mr Hager de déplacer le passage piéton de quelques mètres du côté est pour en améliorer la sécurité.

F. MARCHAL pose 2 questions : doit-on voter sur le nouveau plan proposé par la Commission des travaux et le cas échéant, quel sera le coût lié à ce changement ?
Le syndic fait remarquer qu'il est cohérent de déplacer le passage le plus près possible du carrefour.

Après concertation, la Municipalité est d'accord de déplacer le passage tel que proposé par l'avenant de la Commission des Travaux, sans aller jusqu'à la position idéale qui engendrerait des coûts et des retards importants.

Si une partie du mur ne doit pas être démolie, le cout de l'opération devrait être nul.

A. BAERTSCHI explique en détail le nouveau plan dessiné par la Commission des Travaux.

P. MEIER trouve que la nouvelle proposition est intéressante et suggère que l'on se donne du temps pour étudier la proposition en détail. Les interventions qu'il a faites à la Municipalité sur le danger de la traversée au niveau du passage piéton n'ont jusque-là pas abouties. L'argument du bus qui fait demi-tour au niveau de l'école, présenté comme une gêne, n'est pas ressenti par tous, la présence du bus calme l'ardeur de certains conducteurs. La

présence du bus à l'arrêt peut, cependant gêner la vision du passage piéton. Il recommande d'étudier la possibilité de déplacer l'arrêt du bus.

E. FLEURY confirme qu'après étude avec Mr. Hager, lorsque le bus est stationné, il est sur la ligne jaune. Il suggère à la commune d'acheter la parcelle 315 afin de pouvoir déplacer l'arrêt du bus sur la parcelle 315 ce qui améliorerait la sécurité du quartier. La parcelle a une surface de 478m², et le propriétaire est ouvert à une vente.

Le Syndic n'est pas au courant que la parcelle serait à vendre, et qu'il faudrait procéder à l'acquisition par l'intermédiaire d'un préavis, et qu'en cette période difficile, les investissements doivent être limités. Néanmoins, cette proposition est intéressante et sera étudiée par la Municipalité.

Le Syndic et la Municipalité s'engagent à faire une étude sur le déplacement éventuel de l'arrêt du bus pour améliorer la visibilité de la traversée de route.

F. GAVILLET suggère de transformer la parcelle 315 en parking.

C. HILFIKER répond que ce n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour.

F. MARCHAL demande s'il existe des statistiques des accidents concernant des piétons au bas de la route de Veytay au niveau du passage piéton ?

C. HILFIKER répond qu'il n'a connaissance d'aucun accident sur ce lieu.

R. SACCA demande si le bus ne pourrait pas déposer les passagers dans le parking ?

C. HILFIKER : le parking est à sens unique, un arrêt occasionnerait des problèmes.

E. FLEURY propose une réorganisation de la circulation et de la disposition des places de parkings dans la zone qui permettrait de gagner 19 places de parking supplémentaires. Il avait déposé une motion dans ce sens il y a une dizaine d'années, qui avait été refusée par la Municipalité.

Le Syndic répond que les parkings ne sont pas saturés, et que la sensibilité de la commune est de conserver des espaces libres, pas forcément pour y parquer des véhicules.

O. EMERY signale que l'information concernant la parcelle 315 pourrait remettre en question le projet.

Le Président demande à la Municipalité si, au vu des nouvelles informations et propositions, elle souhaite retirer le préavis. La réponse est négative.

Le Syndic demande à la Commission de préciser si il s'agit d'un amendement ou d'un ajout fait à au rapport de la Commission des Travaux.

A.BAERTSCHI précise qu'il s'agit d'un ajout au rapport qui a été fait sous cette forme par manque de temps.

G. DERIAZ ajoute que sur le fond la Municipalité est plutôt favorable à l'ajout fait par la Commission des travaux, mais que la réalisation n'est pas aussi simple que cela. La Municipalité s'engage à explorer la proposition de l'ajout mais ne désire pas bloquer les travaux.

F.BUENSOD exprime son accord avec ce principe.

Le Président demande la lecture des rapports :

A.BAERTSCHI (Commission des Travaux) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 04/2020 compte tenu de l'ajout.

J. SHELDON (Commission des Finances) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 04/2020.

Le PRESIDENT procède au vote :

- Décide d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de sécurisation du carrefour Rue du Village RC2-B-P / Chemin des Ouches / Route de Veytay, avec réfection du parking communal et requalification de l'espace d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 591'000 TTC de prélever le montant sur la trésorerie courante de comptabiliser ce montant à l'actif du Bilan dans le patrimoine administratif d'amortir la dépense nette sur une durée de 30 ans, de 2021 à 2050.

L'objet est accepté par 30 oui, 0 avis contraire, 6 abstentions.

7. Demande d'un crédit de CHF 168'000.- destiné à financer les aménagements des anciens courts de tennis Au Sorbier - préavis N° 05/2020

G. DERIAZ commente le préavis et rappelle l'historique de ce projet.

E. FLEURY demande si le padel tennis sera ouvert au public ou seulement réservé aux membres du Tennis Club ?

G. DERIAZ souhaiterait que le padel tennis soit aussi géré par le Tennis club. Le Tennis Club rencontre actuellement de grosses difficultés et cette discussion n'a pas encore eu lieu.

F. BUENSOD s'inquiète de la sécurité du mur de grimpe prévu.

G. DERIAZ répond que le sol à la base est constitué d'un revêtement spécial amortissant les chutes et ajoute que cette activité se fera sous la responsabilité des parents.

Le Président demande la lecture des rapports :

A.BAERTSCHI (Commission des Travaux) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 05/2020.

D. HUG (Commission des Finances) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 05/2020.

Le PRESIDENT procède au vote:

- Décide d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement des anciens courts de tennis Au Sorbier d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 168'000 TTC de prélever le montant sur la trésorerie courante d'amortir la dépense nette sur une durée de 10 ans, de 2021 à 2030.

L'objet est accepté par 36 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

8. Initiative SOS Communes - préavis N° 07/2020

Le Syndic explique l'initiative « SOS Communes » visant à obtenir une reprise totale par le Canton de la facture sociale, en échange d'une bascule de 15 points d'impôts communaux. La Municipalité avait envisagé de participer à ce soutien en allouant une somme de CHF 2'300.- représentant CHF 1.- par habitant.

L'initiative a été déposée le 12 octobre 2020 et une réponse du Conseil d'Etat a été reçue par le comité soutenant cette initiative.

En raison de la prise de position étonnamment extrêmement rapide et surtout très ambiguë du Conseil d'Etat à l'interpellation de la députée Jessica Jaccoud en relation avec le droit d'une commune de soutenir l'initiative « SOS Communes » notre Municipalité, agissant d'ailleurs sur recommandation du Comité de ladite initiative, a décidé, avec regret, de retirer le préavis dont le Conseil a reçu à titre d'information un exemplaire.

Le Syndic lit à l'assemblée le courrier reçu daté du 23 novembre 2020 de Mme Byrne Garelli et Mr Pierre-André Romanens. La prise de position du Conseil d'Etat apparaît à cet égard plus que discutable, puisque la situation assurément particulière de la commune de Mies en regard de la jurisprudence topique devrait permettre de justifier son implication et son soutien à l'initiative. Cela étant, un débat juridique à cet égard aurait pour effet d'épuiser les maigres finances du Comité d'initiative et de retarder le débat démocratique, le temps de vider cette querelle sur un plan procédural. C'est assurément l'effet recherché par le pouvoir central. Même si le procédé est plus que douteux, il n'en est pas moins efficace.

La Municipalité a donc décidé, eu égard à ces circonstances, de retirer le préavis de l'ordre du jour.

F. MARCHAL relève que l'avis du conseil communal a été demandé pour ce préavis alors que cela n'a pas été le cas pour recourir contre la facture sociale. Il aimerait savoir ce qui motive cette stratégie.

Le Syndic explique que la décision d'agir en justice relève effectivement du conseil communal. Les décisions qui seront attaquées sont tombées en octobre et qu'il n'y avait que 30 jours pour réagir. La Municipalité a donc pris la décision d'engager un recours avec pour corollaire de demander l'approbation du principe de recours au prochain conseil communal.

9. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

Néant.

10. Divers et propositions individuelles

P. MEIER signale que les présidents des 5 associations communales se sont réunis en septembre 2020 pour l'organisation commune d'une manifestation le 11 décembre 2020, qui a été annulée à cause de la Covid 19, mais que le travail commun des 5 associations va de l'avant. Il informe le conseil des retours positifs des clients de la buvette « Au Petit Sorbier » et que cette expérience devrait être reconduite l'an prochain.

E. FLEURY demande si on a le droit de construire une maison sur une parcelle de 1'244 m2 dans une zone villa au 1 route de Veytay ?

G. DERIAZ est surpris par cette question qui suggère que la Municipalité aurait laissé faire une construction qui n'était pas autorisée...

E. FLEURY demande ce qu'il en est de l'avancement des travaux du chantier naval qui devrait être terminé fin décembre 2020 ?

G. DERIAZ répond que le planning est pour le moment respecté.

P. ENGELBERTS revient sur la sécurité de la route de la gare. Il explique que l'accès aux nos 8, 10, 12 est problématique et dangereux, surtout lorsque l'on vient depuis le giratoire. Il suggère l'utilisation de radars éducatifs dont l'efficacité est réelle sur le comportement des conducteurs. Il propose d'en placer un au bas de la route de la Gare, afin d'inciter les véhicules descendants à ralentir.

C. HILFIKER répond que l'on ne peut pas poser de tels radars sans l'autorisation du voyer. La municipalité envisage d'en acquérir 2 dont les modèles sont à l'étude.

Y. LUGINBÜHL remercie la Municipalité d'avoir supprimé le panneau d'interdiction de circuler sur le haut de la route de Veytay. L'atmosphère y est maintenant plus détendue avec les piétons.

J. SHELDON signale la dangerosité de la sortie de la piste cyclable de la RC1 au niveau du giratoire de la Buna.

C. HILFIKER dit qu'il connaît ce problème, apparu par l'adjonction d'un passage piéton sur la RC1 au niveau du giratoire. Il prend note de la remarque.

E. GAUD DE BUCK s'inquiète de la sécurité des piétons dans le haut du chemin des Ouches et des marquages prévus au sol.

C. HILFIKER informe que le chemin des Ouches sera bientôt en zone 30 km et que les aménagements nécessaires vont être effectués.

G. MARCHAND demande si la Commune pourrait envisager de subventionner les installations d'énergies renouvelables, à l'instar d'autres communes vaudoises.

G. DERIAZ répond que la commune y avait réfléchi mais n'a pas été plus loin dans la démarche, le canton accordant déjà des subventions.

J.-P. STREIT signale que certaines entreprises de construction ne respectent pas la pause de midi contre les nuisances sonores.

G. DERIAZ dit que de nombreuses interventions ont lieu pour faire respecter cette pause. Il précise qu'il n'est pas interdit de travailler pendant cette période, mais sans faire de bruit.

R. CLAVIEN signale le danger que représentent les nombreuses trottinettes et skates descendant la route de la gare. Il a constaté le manque de civisme de certains utilisateurs du skate-park. Il demande, en outre, ce qu'il en est de l'engagement de personnel pour la déchetterie.

C. HILFIKER répond qu'une personne sera engagée à 80%. Les tâches seront réparties entre la voirie et la déchetterie afin de pallier aux absences/congés du personnel.

La parole n'est plus demandée, la Secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté par 36 oui, 0 avis contraire, 0 abstention**. La séance est levée à 23h15.

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis PHILIPPIN

Gnilane SAGNA